



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Division des Personnels Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public

Division des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public  
DPE

Paris, le : 15/06/2021

Mél : [mvt2021@ac-paris.fr](mailto:mvt2021@ac-paris.fr)

12, Boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France  
à  
Mesdames et Messieurs les titulaires de la zone de  
remplacement académique (ZRA)

Objet : Affectation 2021-2022 des titulaires de la zone de remplacement

Vous êtes affecté sur la zone de remplacement de l'académie de Paris.

Vous avez formulé, le cas échéant, entre le 18 mars 2021 et le 1er avril 2021, jusqu'à cinq préférences d'affectation à l'année sur poste provisoire pour la rentrée 2021 (établissement, arrondissement, groupe d'arrondissements).

L'absence de toute formulation de préférence équivaut au souhait d'effectuer des suppléances de courte ou de moyenne durée conformément aux dispositions de la circulaire rectorale relative au mouvement intra-académique 2021.

Cependant, ce souhait ne pourra être pris en compte que dans la mesure où tous les postes provisoires à l'année auront été pourvus par des titulaires de la zone de remplacement sollicitant un poste à l'année.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où vous ne pourriez obtenir satisfaction sur l'une ou l'autre des préférences exprimées, une affectation sur poste provisoire à l'année sera recherchée en priorité.

C'est pourquoi, je vous invite à me retourner la fiche-réponse en annexe de ce courrier, qui vise à **compléter les préférences que vous avez saisies sur I-Prof/SIAM**, en indiquant très précisément vos priorités de recherche d'affectation.

Si vous êtes **nouvel entrant** dans l'académie de Paris **affecté en extension** sur la zone de remplacement lors du mouvement intra-académique 2021, vous utiliserez cette fiche pour formuler vos cinq préférences.

**La fiche complémentaire devra être transmise au plus tard le jeudi 24 juin 2021 par mail à l'adresse [mvt2021@ac-paris.fr](mailto:mvt2021@ac-paris.fr)**

Pour le recteur de la région académique d'Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,  
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,  
Et par délégation,  
Le chef de la division des personnels enseignants

Jacques DROGO